

COMMUNE DE CASSANIOUZE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

Séance du 25 février 2016

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

De présents : 12

De votants : 15

Date de convocation

16 février 2016

L'an deux mille seize, le 25 Février 2016 à quatorze heures

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COMBELLE Jean Paul, COUDON Robert, FONTANEL Didier, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain,

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Absents : M. Bertrand CARRIER a donné pouvoir à Michel CASTANIER,
Mme Martine COURTOIS a donné pouvoir à JP LISSORGUES,
M. Maurice MAS a donné pouvoir à JP BOULANGER

Ordre du jour

- 1) Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau
- 2) Renouvellement du contrat d'assurance groupe du personnel
- 3) Subventions à solliciter
- 4) Plan communal de sauvegarde présenté par les services préfectoraux
- 5) Questions diverses

I/ Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention qui nous lie à la MAGE (mission d'assistance à la gestion de l'eau du conseil général) est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler pour une période de 3 ans. Le conseil, après en avoir délibéré et souligné l'intérêt qu'il y a à maintenir ce service décide à l'unanimité de renouveler cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

II°) Renouvellement du contrat groupe d'assurance des personnels :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le contrat garantissant les collectivités contre les risques financiers statutaires supportés par l'employeur en raison de l'absentéisme pour cause de santé de leurs agents (maladie, accident...) arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Ce contrat est actuellement souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal qui propose une mise en concurrence par appel d'offres à l'ensemble des assureurs.

Au terme de cette procédure, il nous sera demandé de délibérer à nouveau afin de valider notre adhésion à ce nouveau contrat-groupe.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord pour autoriser le centre de gestion à procéder à un appel d'offres.

III°) Subventions à solliciter :

Monsieur le Maire informe le conseil des possibilités de subventions actuelles pour les investissements ou travaux de la commune :

-Au titre du programme de soutien à l'investissement qui vient d'être porté à la connaissance des collectivités, il sera demandé une subvention pour :

- les travaux de création de toilettes handicapés au cabinet du Kiné
- les travaux d'accessibilité à l'église du Prat
- les travaux de mise aux normes des WC publics de la place.

-Au titre du Fonds d'Equipeement des Communes (FEC) il sera demandé une subvention :

- pour l'acquisition d'une tondeuse débroussailleuse pour le village de St Projet.
- pour des travaux de renforcement des chemins de Lagane et de Laveissière (programme 2017/2018)
- pour la sonorisation de la salle multi-activités
- pour les stores occultant de la salle multi-activités

En 2015, une subvention sur les crédits DETR 2016 a été sollicitée pour le renforcement du chemin du Mont, l'aménagement de la sortie du chemin de Roquemaurel, la réfection du chemin de Plescamp et du Vernassal.

Monsieur Robert COUDON précise à cette occasion la nécessité de faire intervenir notre cantonnier avant les entreprises de revêtement des routes afin de renforcer les bas cotés avant de les goudronner

Monsieur Jean-Pierre BOULANGER précise qu'il paraîtrait judicieux d'élargir le chemin des Roses particulièrement dangereux lorsqu'on l'emprunte par le haut.

Madame Nadine CASTANIER insiste sur la nécessité de doter la salle multi-activités d'un équipement pour la vidéo-conférence ce qui est souvent demandé pour la location de cette salle.

IV°) Plan communal de Sauvegarde :

Monsieur Jean François MAUREL chef de cabinet de la Préfecture du CANTAL, Madame Maryse MAZIERES Directrice des services et Justine POUVIANE ont été invités pour présenter le Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur MAUREL informe le conseil que, compte-tenu du risque élevé d'inondations sur la vallée du Lot, la commune a obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Melle Justine POUVIANE présente ensuite aux élus le PCS :

Le Plan Communal de Sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

L'élaboration de ce plan se fait en 4 étapes :

- Evaluation des risques
- Organisation et diffusion de l'alerte
- Recensement des moyens
- Répartition des missions.

Cette présentation effectuée un large débat s'instaure et il est répondu aux questions des membres du conseil.

V°) Motion de soutien aux agriculteurs :

Monsieur le maire lit au conseil la motion de soutien aux agriculteurs réalisée par l'Association des Maires du Cantal et adressée au Gouvernement.

Le conseil Municipal à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

-Apporte son soutien aux revendications portées par les agriculteurs cantaliens.

-Décide de solliciter la juste et rapide reconnaissance des pertes de fourrage subies par les agriculteurs cantaliens à la suite de l'épisode sécheresse survenu en 2015.

-Décide d'appuyer la requête des agriculteurs cantaliens au regard des dégâts considérables qu'ils subissent avec la prolifération des rats taupiers.

-Demande l'adoption des mesures à court terme à l'échelle française et européenne en faveur d'un retour à une réelle régulation du marché du lait et de la viande.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 18 Heures.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES